

1. Enseignement moral et civique

La loi d'orientation pour l'école du 8 juillet 2013 remplace « l'enseignement d'éducation civique » par « l'enseignement moral et civique ».

Parlons-en

- Comment ressentez-vous l'introduction du terme « morale » ? Pourquoi ?
- Peut-on dissocier enseignement civique et enseignement moral ?
- Cette nouvelle formulation de la loi vous invite-t-elle à modifier votre pratique professionnelle ?

Jalons et repères

La personne humaine ne peut vivre qu'en société. La formation de la personne articule nécessairement formation morale et civique.

Si le terme de morale revient dans la loi de juin 2013, l'éducation aux valeurs n'a jamais été absente de la mission de l'école, comme le soulignent la loi d'orientation de 2005 et le préambule du décret sur le Socle commun.

Pour un enseignement laïque de la morale

Rapport remis à Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, 22 avril 2013.

« Trop souvent, les maîtres négligent l'enseignement moral pour l'enseignement civique, qui semble plus précis et plus concret, et ils oublient que l'enseignement civique ne peut avoir de sens et de valeur que par l'enseignement moral, car les constitutions qui assurent à tous les citoyens la liberté politique et qui réalisent ou préparent l'égalité sociale ont pour âme le respect de la personne humaine, de la dignité humaine. » (Jean Jaurès, *L'enseignement de la morale*, La dépêche de Toulouse, 3 juin 1892)

Loi du 23 avril 2005 pour l'avenir de l'école, article 2

« La Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. »

Socle commun, décret du 12 juillet 2006

Préambule.

« Maîtriser le socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de protection de la planète. [...] Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité. »

Pour une relecture des pratiques

Formation morale et finalité de l'école

L'école n'a jamais déserté la formation morale, même si le terme n'était plus régulièrement prononcé. La formation morale, en effet, est constitutive de tout projet de formation, comme le rappelle le Statut de l'Enseignement catholique.

Statut de l'Enseignement catholique, article 6. « *L'école est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne humaine lorsqu'elle forme « des personnes autonomes et responsables, capables de choix libres et conformes à la conscience. » Dans ce but, elle « développe les facultés intellectuelles, exerce le jugement, introduit au patrimoine culturel hérité des générations passées, promeut le sens des valeurs et prépare à la vie professionnelle. » »*

Promouvoir le « sens des valeurs » :

- À quelles valeurs fait référence le projet éducatif de l'établissement ?
- Chacun est-il bien d'accord sur le contenu et le sens des valeurs énoncées ?
- Quelles démarches éducatives peuvent contribuer à l'appropriation et à la mise en œuvre des valeurs mentionnées dans le projet éducatif de l'établissement ?

Former « des personnes autonomes et responsables, capables de choix libres et conformes à la conscience »

- Quels moyens se donne-t-on pour la formation à l'autonomie, à la faculté de choisir et de décider ? (Voir, aussi la fiche « Pédagogie du discernement »)
- Quels sont, dans l'établissement, les lieux et les occasions de prise de responsabilité pour les enfants et les jeunes ?

La formation morale interrogée par un contexte renouvelé

Voir Texte *École catholique et formation morale*, chapitre 1 *contexte propice au questionnement moral* (p. 2)

- Dans les mutations contemporaines, quelles évolutions questionnent la formation morale ?
- Dans l'établissement, que remarquons-nous qui puisse amener à réinterroger la formation morale ?
- Y-a-t-il lieu de relire et d'ajuster le projet éducatif, le règlement intérieur de l'établissement ?